

La newsletter du Symbiote

#6

Agenda



Conseil d'administration
et réunion du Bureau du
syndicat le 15 novembre

Le bureau et le CA du Symbiote se réuniront le 15 novembre. Il s'agira de la dernière réunion de l'année de l'organe délibératif.



Journée technique de
l'ATEE le 6 décembre

La prochaine journée technique de l'ATEE aura lieu le 6 décembre à la Maison de la Chimie.

[Informations et inscription](#)

Actualité du Symbiote

Réponse à la consultation sur la P6

Le syndicat Symbiote a répondu à la consultation, lancée par la DGEC, et a rendu sa réponse publique sur son site internet.

Consultation sur la 6^e période CEE (à partir du 1^{er} janvier 2026) et la fin de la 5^e période (2025)

Connaître la position du Symbiote



Le Symbiote siègera dans le jury des Trophées des Solutions

Le Symbiote est membre du jury pour cette édition des trophées des solutions qui se tiendra **le 22 novembre à l'hôtel Roquelaure.**

Actualités du Secteur



Seulement 2000

MonAccompagnateurRénov' pour 2024

Le vendredi 3 novembre, la **Ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher** était reçue au 8h30 de FranceInfo. Elle revenait sur la rénovation énergétique.

Madame la Ministre annonçait en partenariat avec le Ministre délégué chargé des Comptes publics Thomas Cazenave, l'accroissement de la lutte contre la fraude aux aides à la rénovation énergétique en 2024, notamment en renforçant les services de Bercy et la DGCCRF. [Ainsi, il s'agirait de doubler le pôle central du Quai de la Rapée \(par le recrutement de 24 emplois\)](#). Afin de rassurer les Français sur la qualité des travaux, 220 000 contrôles pour 700 000 opérations de rénovation, par rapport à 170 000 contrôles annuels à l'heure actuelle - soit 30% d'augmentation - sont donc ambitionnés.

Elle précisait également que 2000 MonAccompagnateurRénov' (MAR') étaient prévus pour 2024, pour accompagner les ménages dans les gros travaux avec 150 espaces FranceRénov' à disposition. Autrement présenté, chaque MAR' devra accompagner 100 ménages par an pour des travaux rénovations globales et performantes. Si un MAR' indépendant des entreprises de travaux paraît nécessaire dans le cadre de MaPrimeRénov', ce chiffre semble être en-deçà des besoins des Français pour atteindre l'objectif de 200 000 rénovations globales et performantes en 2024.

Réécoutez l'interview



Projet de loi de finances 2024 : ce qu'elle annonce en matière de rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements est au cœur du projet de loi de finances (PLF) pour 2024.

Présentée le 27 septembre et à l'étude depuis au Parlement, le PLF prévoit des mesures conséquentes concernant le logement, sujet qui s'est imposé comme central à la rentrée.

Tout d'abord, l'enveloppe budgétaire allouée à **l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) est substantiellement augmentée, passant à 4 milliards d'euros**. Cela devrait permettre à l'agence de l'Etat de réaliser non plus 66 000 rénovations globales mais 200 000 par an. Si cette nécessaire mesure ne peut qu'être saluée, il faut garder en tête les ordres de grandeur. Le parc français est de 38,5 millions de logements et 95% d'entre eux doivent être rénovés. Il faudrait donc non pas seulement 200 000 rénovations annuellement mais 900 000. Par voie de conséquence, il faut partir du postulat, pour que l'Etat atteigne son objectif, que l'effort devra être à minima quadruplé en 2025 avec l'amorce de 16 milliards d'euros pour 800 000 rénovations !

Comme annoncé, les 60 000 établissements scolaires ne sont pas oubliés et devraient pouvoir bénéficier des **500 millions d'euros du Fond Vert**. Si l'effort doit être à nouveau salué, la taille de l'enveloppe ne semble pas être en corrélation avec les besoins.

PLF 2024

Programmation des finances
publiques 2023-2027

[Lire la suite sur le site du Symbiote](https://symbiote-mouvement.fr/renovation-energetique-au-coeur-du-plf-2024/)



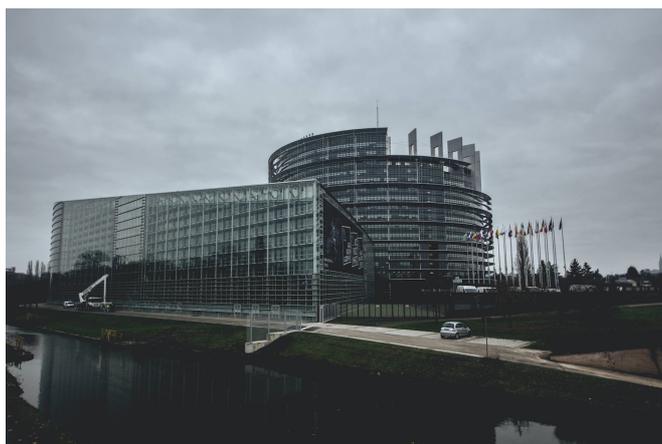
La loi Industrie verte est adoptée

Après trois mois de consultations, 300 auditions, une consultation auprès du grand public, le projet de loi industrie verte, fruit d'un important travail de concertation et de co-construction entre les parlementaires, les élus locaux et la société civile, a été promulgué le 23 octobre.

La loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte poursuit un triple objectif :

- Environnemental : Répondre à l'urgence climatique par une baisse de 41 millions de tonnes de CO2 pour 2030 ; le secteur de l'industrie représentant à l'heure actuelle 18% des émissions annuelles de gaz à effet de serre en France ;
- Économique : Réindustrialiser le pays et créer des emplois ;
- Diplomatique : Se hisser à la hauteur des États-Unis qui ont adopté l'*Inflation Réduction Act* et au plan quinquennal de la Chine de 2021 afin de faire de la France un leader des technologies vertes.

[Lire la suite sur le site du Symbiote](#)



Les répercussions à venir sur la directive européenne sur l'efficacité énergétique

Face à de multiples urgences (diplomatique, énergétique, environnementale notamment), l'Union européenne a adopté des mesures aux temporalités différentes et complémentaires. Après la pandémie mondiale et l'invasion de l'Ukraine, qui a poussé l'Union européenne (UE) à questionner sa dépendance vis-à-vis des importations de matières premières et la robustesse de la solidarité européenne, **l'UE a aussi dû faire évoluer sa politique énergétique**. Une fois le prononcé de sanctions diplomatiques dans le secteur de l'énergie, **la Commission européenne a ainsi présenté en mai 2022 son nouveau plan d'action « REPowerEU »**.

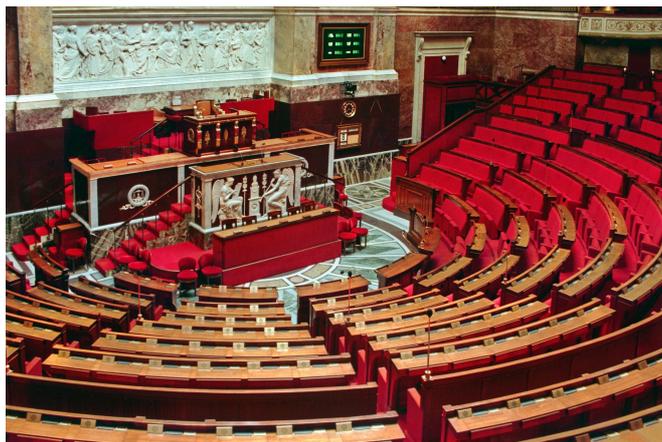
Celui-ci vise notamment à **gagner en indépendance énergétique** vis-à-vis du pétrole, du charbon et du gaz russe. Mais le plan ne se contente pas de répondre à l'impératif de sécurité énergétique puisqu'il a aussi pour objectif d'**accélérer la transition énergétique amorcée par le Green Deal de 2019**.

L'UE se place ainsi à l'avant-garde de la lutte contre le dérèglement climatique depuis la conclusion de l'Accord de Paris sur le climat en 2015.

Plus précisément, **quatre objectifs** sont ainsi visés :

- produire une « énergie propre » ;
- **réaliser des économies d'énergie** ;
- diversifier les sources d'approvisionnement en énergie ;
- « articuler judicieusement les investissements et les réformes ».

Lire la suite sur le site du Symbiote



La loi de programmation sur l'énergie et le climat

Le 9 mai 2023, un bilan d'étape de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite « Energie-Climat », avait lieu devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Celui-ci a débouché sur la remise d'un rapport présenté par les députés Marie-Noëlle Battistel et Pascal Lavergne. La loi Energie-Climat avait d'ailleurs évolué par l'adoption de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et résilience ».

Le 13 septembre, la directive européenne relative à l'efficacité énergétique a été adoptée puis publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 20 septembre. Elle a pour objectif de diminuer la consommation finale d'énergie au niveau de l'Union de 11,7 % supplémentaires en 2030 par rapport aux prévisions de consommation d'énergie pour 2030 établies en 2020. Les objectifs fixés à l'échelle des États membres de l'Union européenne, ciblent une diminution moyenne des consommations d'énergie finale de 1,49 % par an jusqu'en 2024, pour atteindre progressivement au moins 1,9 % en 2030 (contre 0,8 % à l'heure actuelle). Par voie de conséquence, les États membres devront fixer des contributions et des trajectoires nationales indicatives pour atteindre cet objectif collectif.

[Lire la suite sur le site du Symbiote](#)



L'évolution du Prêt à taux zéro

Début octobre la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé vouloir prolonger pour trois ans le dispositif « prêt à taux zéro » (« PTZ »).

Le dispositif PTZ permet de financer l'acquisition d'un logement et

est attribué sous conditions de ressources. Il s'applique différemment en fonction de la localisation géographique et peut être remboursé de façon différée en fonction des revenus.

Celui-ci, qui ne doit pas être confondu avec l'éco-PTZ qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique.

Enfin, ce dispositif se cumule avec ceux déjà existants, singulièrement le taux de TVA réduit à 5,5 %, MaPrimeRénov' (MPR»), les certificats d'économies d'énergie (CEE) ou encore le Prêt Avance Mutation (ou « Prêt Avance Rénovation »).

[Lire la suite sur le site du Symbiote](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le périmètre d'intervention de MonAccompagnateurRénov'

Publication du Décret n° 2023-980 du 23 octobre 2023 portant simplification de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat et de sa mise en œuvre

Dans le prolongement des annonces faites en septembre par le Ministère de la Transition énergétique relativement à l'accroissement des travaux de rénovation énergétique pris en charge par l'ANAH en 2024, un décret a été pris portant sur MonAccompagnateurRénov' (MAR).

Aussi, le périmètre d'intervention obligatoire des MAR est revu. Les bénéficiaires ne sont plus tenus de faire appel à un MAR pour des travaux de rénovation énergétique de deux gestes ou plus, dits

« bouquet de travaux » (v. 1 à 14 de l'annexe 1 du [décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020](#) relatif à la prime de transition énergétique). Dans ce cas, le coût doit être supérieur à 5 000 € TTC et doit faire l'objet d'une demande d'aide dont le montant est supérieur à 10 000 euros.

En revanche ils doivent nécessairement être accompagnés en cas de rénovation globale (v. 15 du 1 à 14 de l'annexe 1 du même [décret](#)).

En outre, les MAR déjà agréés qui devaient voir leur agrément échoir au 1er septembre 2023 le voient prolongé jusqu'au 1er janvier 2024 pour couvrir la période de transition engendrée depuis les annonces gouvernementales.

[Consulter le décret](#)



La lettre d'infos CEE d'octobre

Retrouvez la dernière lettre infos CEE

[Retrouver la lettre d'info CEE](#)

Actualités du Décllic !



Retrouvez le dernier épisode du Décl'ic avec Nicolas Chausson, Président de Velecta



[Découvrir Le Décl'ic ! sur C8](#)

Chaque semaine, le jeudi à 23h50 et le samedi à 9h35; et tous les jours à 12h30, retrouvez désormais sur C8 le Décl'ic Vert, émission portée par le syndicat, programme court qui préconise des conseils sur la rénovation énergétique.

Retrouvez également les précédents épisodes en ligne



Kévin Goldberg
Kévin Goldberg,
spécialiste en



Patrick Roger
Patrick Roger est
journaliste et



Stéphane Fouks
Stéphane Fouks est
à la tête du groupe

politique
européenne, est le
directeur de l'ONG
Solidarités
International.

directeur général de
Sud Radio depuis
2017

Havas Paris, il a
propulsé l'agence
vers de nouveaux
horizons.

[Voir
l'épisode](#)

[Voir
l'épisode](#)

[Voir
l'épisode](#)

Brèves

- La COP 28 se tiendra à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023.
- Lancement le 9 octobre du Conseil d'évaluation des fraudes par le Ministère des Comptes publics.
- Un stock de CEE est toujours en cours d'examen par les services de l'administration équivalent à 97 TWhc.
- Proposition de loi visant à atténuer la crise du logement par une modification rationalisant la méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique par Mme Sylviane Noël et Cyril Pellevat.

[Je contribue au Symbiote](#)

[J'adhère ou renouvelle mon
adhésion au Symbiote](#)

Symbiote

36 rue de Penthièvre, 75008, Paris

Cet email a été envoyé à [{{contact.EMAIL}}](#)
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Mettre à jour mes informations personnelles](#) | [Me](#)

[désinscrire](#)

